

## Partage de la valeur – état des lieux

Novembre 2025

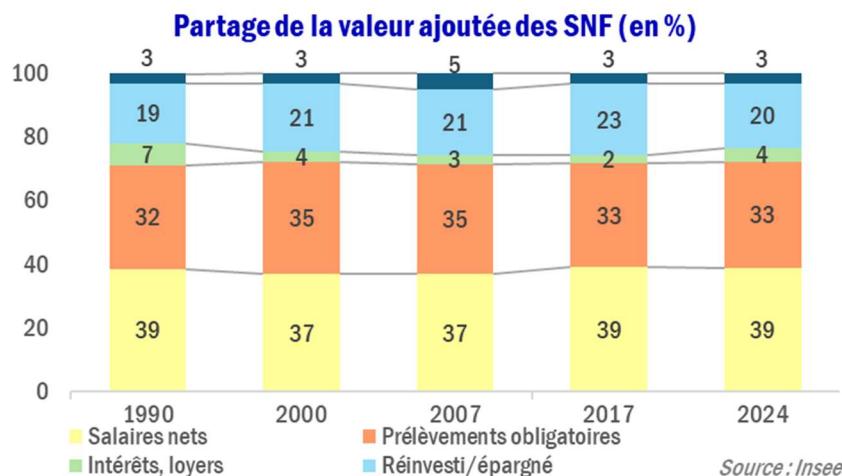
*En France, la répartition de la valeur ajoutée entre travail et capital est marquée la stabilité depuis les années 1980. Au regard des comparaisons internationales, ce partage apparaît par ailleurs relativement favorable aux salariés. Le poids de l'État, par le poids des prélèvements obligatoires, apparaît en outre comme une composante structurante du partage.*

### Un partage largement en faveur du travail, stable depuis 35 ans

En moyenne, en 2024, pour 100 euros de valeur ajoutée **brute dégagée**, une société non financière (SNF) va distribuer :

- 68 € de salaires bruts chargés :
  - 39 € de salaires nets,
  - 24 € de cotisations salariales
  - 5€ de CSG/CRDS
- 20 € réinvestis ou gardés en fonds de roulement
- 4€ en impôts, nets de subventions et d'aides d'Etat, qui s'ajoutent aux cotisations salariales pour un total de 33 € de prélèvements obligatoires
- 4 € en intérêts et loyers payés
- 3 € de dividendes

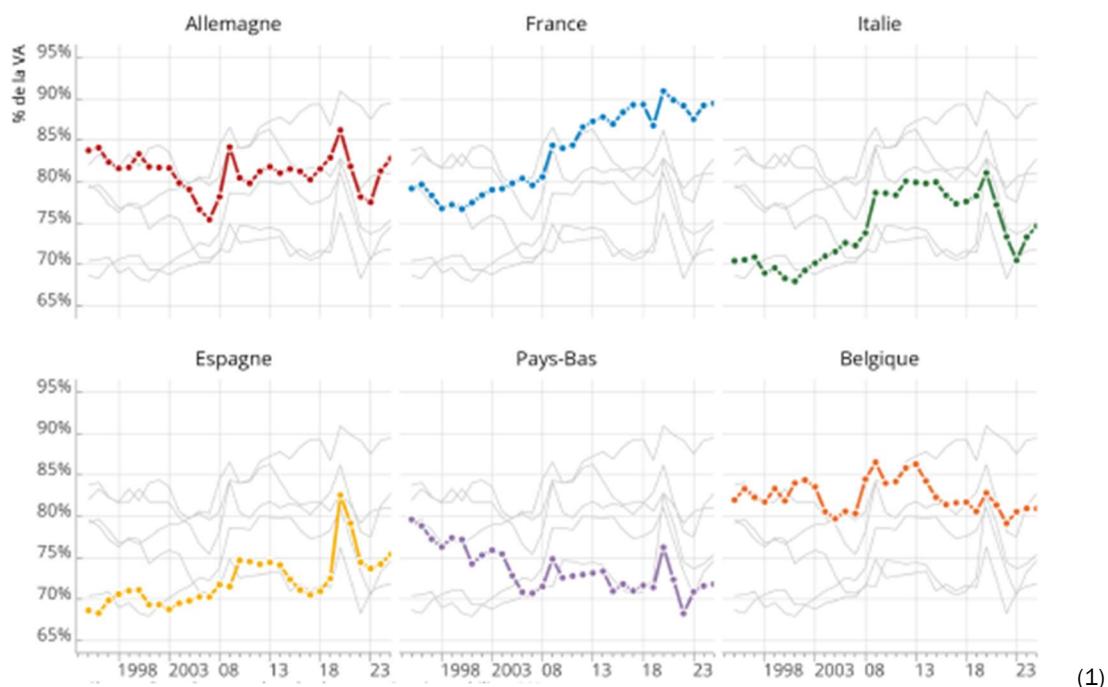
Ce partage de la valeur est donc historiquement plus favorable aux salariés en France que dans la plupart des pays comparables. La part du travail est nettement plus faible en moyenne dans la zone euro (59 % contre 68 % en France) et notamment en Allemagne (60 %).



Contrairement à ses concurrents, la France a maintenu un partage stable de la valeur ajoutée brute depuis les années 1990, à de faibles variations près. Cela contraste avec la plupart des pays de l'OCDE, où la part correspondant aux salaires bruts a eu tendance à diminuer. Aux États-Unis, la part du travail a reculé de près de 5 points depuis les années

1980. En Allemagne, elle est passée de 65 % en 1991 à 60 % en 2024, soit là aussi un recul de 5 points ([Eurostat](#)).

**Mais en creusant derrière les chiffres de comptabilité nationale, on s'aperçoit qu'en réalité la part des salaires dans la valeur ajoutée nette a cru de 10 points de 1998 à 2025 et atteint le niveau le plus élevé des pays voisins comparés.** L'OFCE<sup>1</sup> corrige les données Eurostat pour y intégrer les rémunérations des non-salariés (gérants, agriculteurs, travailleurs indépendants), qui ne sont pas comptabilisées comme des salaires et exclut les services immobiliers, où la valeur ajoutée est mal mesurée. En outre, ils utilisent au dénominateur la valeur ajoutée nette, *i.e.*, après consommation de capital fixe. Avec ces raffinements, la part de la valeur ajoutée qui revient au facteur travail ressort en hausse franche après la crise financière de 2008, suivant une période de stabilité de 1995 à 2007. Contrairement aux pays voisins (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Pays-Bas), les salaires réels y sont restés sur une pente croissante, interrompue seulement par la phase inflationniste de 2021-2022, alors que dans les 5 autres pays, 2008 marque une cassure dans la progression de salaires réels.



Cette divergence sur le partage de la valeur pourrait être liée à la désindustrialisation française, le maintien de l'industrie nécessitant une capitalisation plus forte, et donc une compression relative des coûts salariaux.

<sup>1</sup> Xavier Timbeau, (2025) « Une part des salaires dans la VA élevée en 2025 en France. Comparaisons internationales de 30 ans de partage de la valeur ajoutée, OFCE, Sciences Po Paris, Septembre 2025 » <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/OFCEWP2025-23.pdf>

## L'État se sert en deuxième, juste derrière les salariés

L'État capte donc une part significative de la valeur créée, pour financer protection sociale et services publics. Parmi les 43 % de PIB de prélèvements obligatoires en France en 2024, c'est la valeur ajoutée des entreprises qui est la principale contributrice, avec les cotisations sociales (15 % du PIB, y compris CSG et CRDS), les impôts sur les salaires (2% du PIB), l'impôt sur les sociétés (2 % du PIB) et les divers impôts de production (2 % du PIB), notamment. La TVA (et autres impôts sur les produits) et l'impôt sur le revenu ne représentent respectivement que près de 7 % et 10% du PIB.

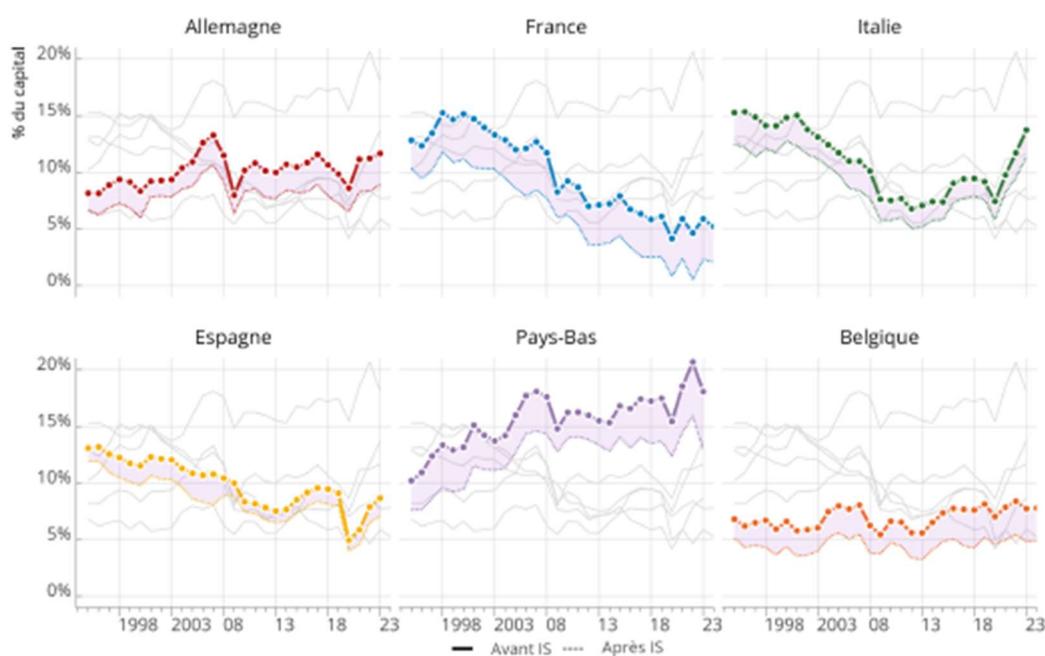
Au final, seul un quart de la valeur ajoutée revient aux entreprises et à ses créanciers. Une fois retirés les fonds nécessaires à l'investissement et à la gestion de la trésorerie, ainsi que les charges financières et foncières, les entreprises ne versent que 3 % de la richesse qu'elles créent à leurs actionnaires.

## Des rendements relativement faibles et décroissants du capital

En corollaire du poids croissant des rémunérations et de la fiscalité, la France a un rendement du capital productif particulièrement faible en comparaison de ses voisins européens.

Le rendement du capital serait décroissant depuis le début des années 2000 alors qu'il est constant dans beaucoup de pays ou même croissant comme aux Pays-Bas (d'après les calculs de l'OFCE). Les politiques de l'offre depuis le choc fiscal de 2007 n'ont apparemment permis qu'une relative stabilisation du taux de rendement net à partir de 2012.

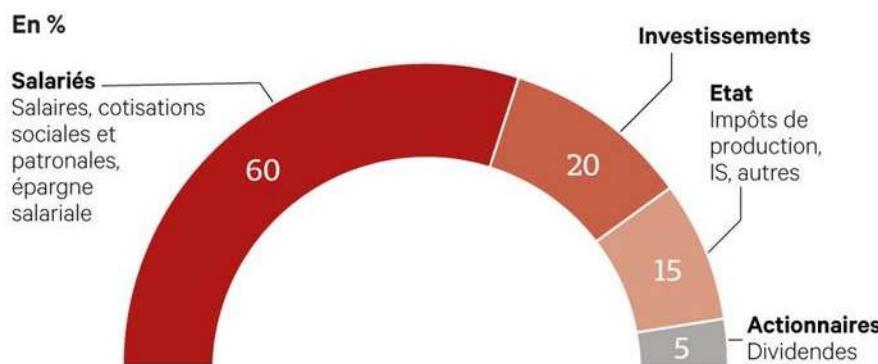
Rendement du capital productif (avant et après IS)<sup>1</sup>



## Un constat globalement identique pour les plus grandes entreprises

Si l'on se concentre sur le seul SBF 120, les chiffres démontrent également l'importance de la redistribution de valeur aux salariés et à l'Etat, même si elle est moins marquée que pour les autres entreprises (© Afep). Sur 272 Md€ de valeur ajoutée apportés à l'économie française en 2024, 164 Md€ sont dirigés vers les salariés (incluant les charges patronales), 54 Md€ vers l'investissement, 14 Md€ vers les actionnaires (pour les trois quarts en dividendes) et 40 Md€ vers l'Etat. Cette répartition est stable dans le temps.

Le partage de la valeur ajoutée des entreprises du SBF 120 en France (© Afep)



En incluant les charges patronales dans les prélèvements obligatoires, le montant total d'impôts, taxes et cotisations acquittés par les grands groupes atteint 85,1 Md€, soit 31 % de la valeur ajoutée. Au sein de cette enveloppe, 53,6 Md€ reposent sur le travail, 12,4 Md€ sur les bénéfices, 6,5 Md€ sur la production, le reste correspondant à des taxes sectorielles et autres taxes.

## Prime de partage de la valeur (PPV) en 2024

En 2024, la PPV a représenté en moyenne un gain de pouvoir d'achat de 905 pour près de 3,8 millions de Français (910 € pour près de 3,7M de salariés du privé et 616 € pour environ 62k fonctionnaires).

Si le montant moyen des PPV est en hausse, en revanche et comme anticipé, le nombre total de bénéficiaires est en très forte baisse (5,9M en 2023), de même que le montant total des PPV versées (5,3 Md€ en 2023 mais 3,4 Md€ en 2024). C'est la conséquence de la dégradation du traitement social et fiscal de la PPV (tel que prévu dans l'ANI) : l'exonération de CSG-CRDS, de forfait social et d'impôt sur le revenu, dans la limite de 3 k€ ou 6 k€, pour les salariés percevant une rémunération inférieure à 3 SMIC a été limitée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 aux seules entreprises de moins de 50 salariés.

### Distribution de PPV en 2024

	Secteur privé	Secteur public	Total
Nombre d'établissements avec une PPV (en milliers)	441,2	1,7	442,9
<i>Part dans le total des établissements actifs (en %)</i>	20,5	2,5	19,9
Nombre de salariés bénéficiaires de la PPV (en milliers)	3 730,8	61,8	3 792,6
Montant de PPV (en M€)	3 394	38	3 432
Montant moyen de PPV (en €/salarié)	910	616	905

Source : Urssaf (données individuelles).

### Evolutions des PPV depuis 2019

	Montants totaux versés (en Md€)	Nombre de bénéficiaires (en millions)	Montant moyen versé (en €/salarié)
2024	3,4	3,8	905
2023	5,3	5,9	885
2022	5,4	6,8	779
2021	1,9	3,4	546
2020	3,7	5,5	645
2019	2,3	4,9	402